

Pharmaciens : des caractéristiques démographiques stables, une faible bascule en officine en faveur du salariat

Au 1^{er} janvier 2021, 72 200 pharmaciens de moins de 70 ans sont inscrits à l'Ordre¹⁰ et en activité (tableau 5). Les effectifs ont connu une croissance de 2012 à 2016, suivie d'une diminution jusqu'en 2021. La composition de la population est très stable sur la période : deux tiers des pharmaciens en activité sont des femmes et la moyenne d'âge des pharmaciens en activité s'établit à un peu plus de 46 ans.

Tableau 5 • Carte d'identité des pharmaciens au 1^{er} janvier 2021

Effectif au 1 ^{er} janvier 2021	72 200
Part de femmes	68 %
Âge moyen	46,3 ans

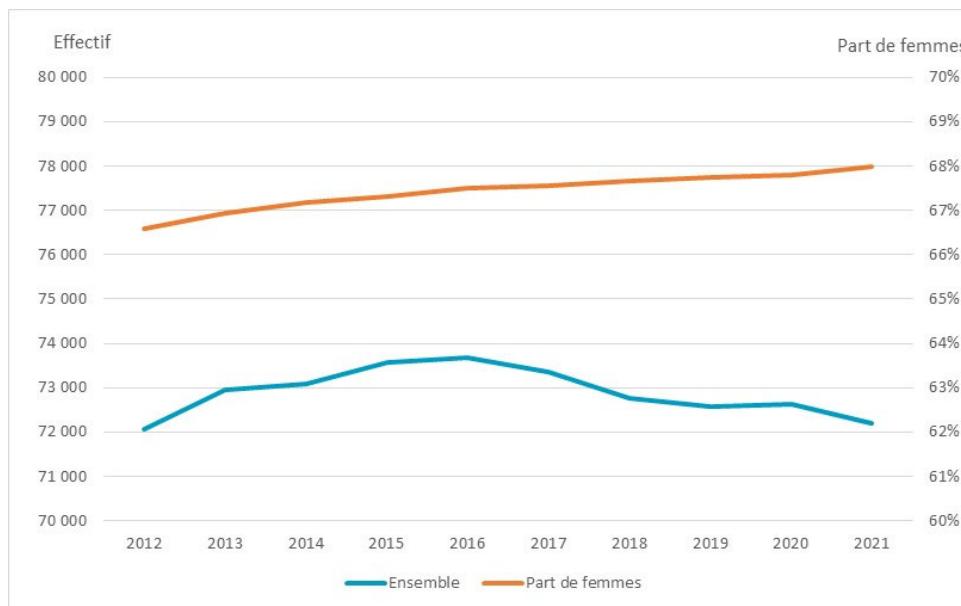
Champ > Pharmaciens inscrits à l'Ordre, actifs de moins de 70 ans, ayant au moins une activité en France métropolitaine ou dans les DROM.

Source > RPPS – exploitation DREES.

Effectifs et profil sociodémographique

Au 1^{er} janvier 2021, 72 200 pharmaciens de moins de 70 ans sont en activité en France métropolitaine ou dans les DROM. Sur la dernière décennie, la profession de pharmaciens a connu une démographie d'abord croissante, passant de 72 000 professionnels en 2012 à près de 73 700 en 2016, soit +2,2 % en quatre ans (graphique 13). Après ce pic, le nombre de professionnels en activité a décrue pour retrouver, en 2021, son niveau de 2012.

Graphique 13 • Effectifs de pharmaciens en activité et part de femmes parmi eux, de 2012 à 2021

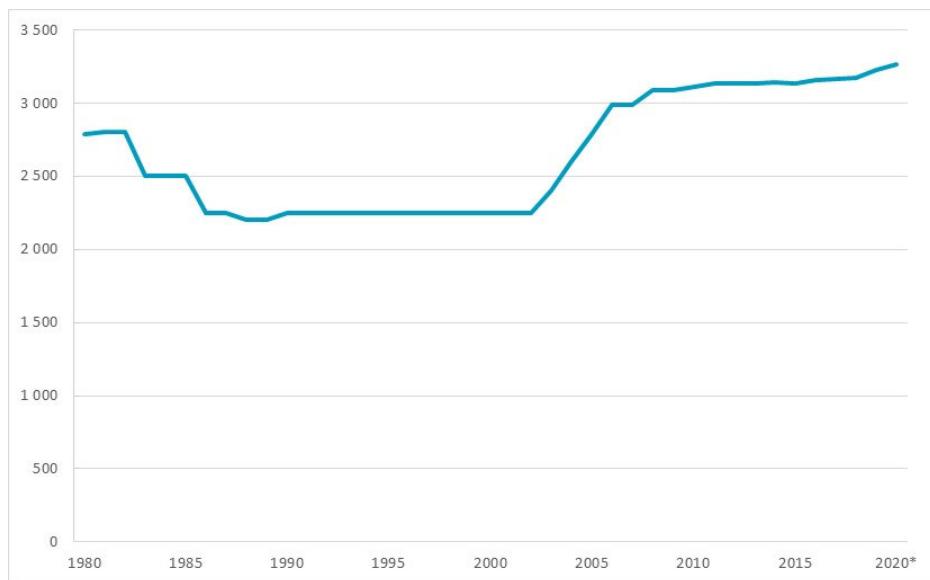


Champ > Pharmaciens inscrits à l'Ordre, actifs de moins de 70 ans, ayant au moins une activité en France métropolitaine ou dans les DROM.
Source > RPPS – exploitation DREES.

Ces évolutions sont en partie liée à celles du *numerus clausus* (graphique 14). Les pharmaciens commençant leur exercice au début des années 2010 sont en effet les premières promotions bénéficiant d'un *numerus clausus* fortement relevé, au milieu des années 2000, par rapport au niveau des années 1990. Le nombre de places ouvertes chaque année était en effet resté stable à 2 250, pendant plus de 10 ans, jusqu'en 2002, et a augmenté rapidement en quelques années, à pratiquement 3 000 places offertes à partir de 2006 et au-delà à partir de 2008. La baisse démographique observée depuis 2016 peut, elle, être liée au départ à la retraite de générations nombreuses de pharmaciens, formés dans les années 1970 et 1980, avant l'introduction du *numerus clausus* et dans les premières années après son entrée en vigueur, où il était à un niveau élevé.

¹⁰ L'inscription à l'Ordre des pharmaciens est moins systématique que pour les autres professions, notamment car il n'est pas nécessaire pour l'exercice de certaines fonctions (par exemple au sein des laboratoires pharmaceutiques). Dans tout ce document, seuls les pharmaciens inscrits à l'Ordre sont étudiés.

Graphique 14 • Numerus clausus national pourvu en pharmacie depuis 1980



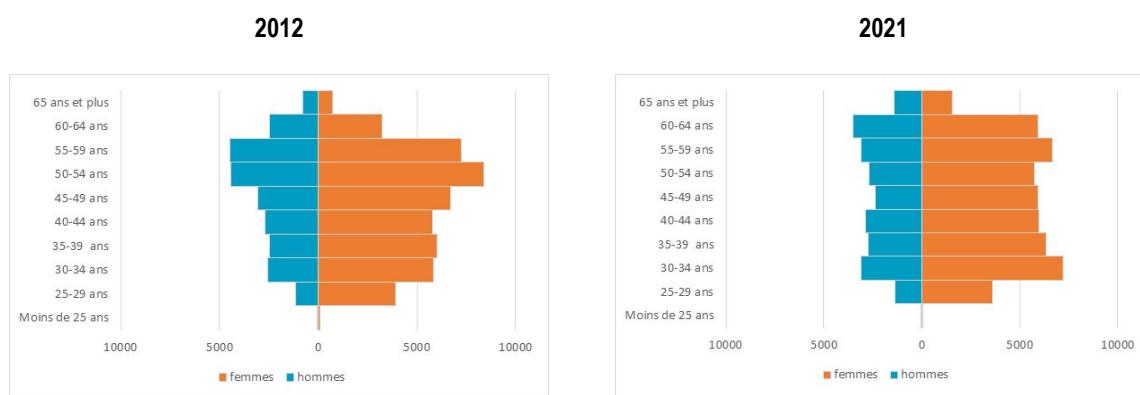
Note > Numerus clausus complémentaire, passerelles et droits aux remords apparaissent en 2011. Aussi, jusqu'en 2009, le numerus clausus présenté correspond au numerus clausus principal. En 2010, il correspond au numerus clausus principal auquel on a ajouté les passerelles de 3^e année arrivées en 2011 mais qui viennent grossir la cohorte 2010. À partir de 2011, il correspond aux numerus clausus principal et complémentaire, aux passerelles et aux droits au remords, les passerelles de 3^e année étant comptabilisées l'année suivante (avec la cohorte concernée). Les nombres de places considérés sont les places pourvues et non les places ouvertes.

Source > ONDPS.

Parmi les pharmaciens en activité de moins de 70 ans, l'âge moyen est stable sur la période, autour de 46 ans. La structure par âge de la profession a cependant évolué entre 2012 et 2021 (graphique 15). Alors qu'en 2012, les pharmaciens âgés de 50 à 59 ans représentaient plus d'un tiers de la profession (24 500 professionnels), la répartition par âge en 2021 est beaucoup plus équilibrée, chaque tranche d'âge quinquennale représentant environ 11 à 14 % de la profession. Cette évolution résulte notamment d'un double effet concernant les générations nombreuses âgées de 50 à 59 ans en 2012 : d'une part, ces professionnels ont atteint l'âge de la retraite et une partie d'entre eux a donc cessé son activité ; d'autre part, ils sont plus nombreux, en proportion, à poursuivre leur activité que les générations précédentes. Sur les près de 12 850 pharmaciens âgés de 50 à 54 ans en 2012, plus de 9 400 sont encore en exercice en 2021, âgés de 60 à 64 ans : cette tranche d'âge est ainsi beaucoup plus représentée qu'en 2012.

Cette profession est largement féminine : les femmes représentent les deux tiers des pharmaciens en exercice. Cette part est stable entre 2012 et 2021. Toutefois, la part de femmes est plus élevée parmi les tranches d'âge les plus jeunes : en 2021, plus de 70 % des pharmaciens de moins de 40 ans sont des femmes, contre 53 % des plus de 65 ans.

Graphique 15 • Pyramides des âges des pharmaciens, en 2012 et 2021

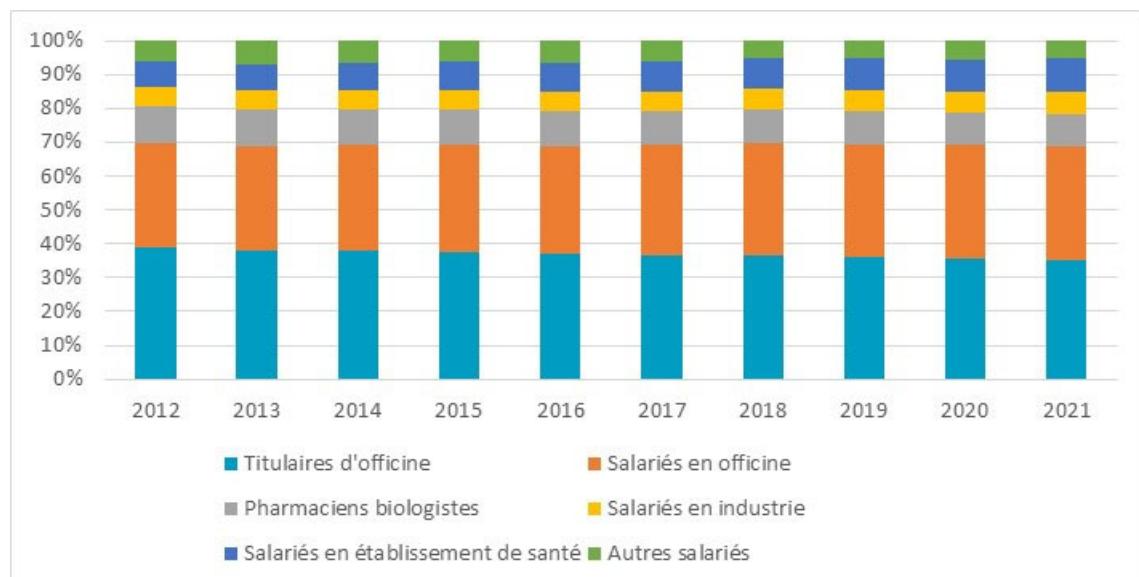


Champ > Pharmaciens inscrits à l'Ordre, actifs de moins de 70 ans, ayant au moins une activité en France métropolitaine ou dans les DROM.
Source > RPPS – exploitation DREES.

Type d'activité

En 2021, près de 50 000 pharmaciens exercent en officine¹¹. Cela représente 70 % de la profession, une part constante sur la période 2012-2021. Parmi eux, la moitié y exerce en tant que salarié, tandis que l'autre moitié est titulaire de sa propre officine. Cette proportion tend à diminuer légèrement depuis 2012 au profit du salariat : la part de titulaires parmi les pharmaciens d'officine passe ainsi de plus de 55 % en 2012 à 51 % en 2021 (graphique 16). Le salariat en officine concerne très majoritairement des femmes : avec plus de 82 % de femmes, c'est le type d'activité le plus féminisé de la profession. Les salariés en officine sont par ailleurs plus jeunes d'une part que la moyenne de la profession et d'autre part que les titulaires d'officine (43,3 ans en moyenne contre 46,3 ans pour l'ensemble de la profession et 49,5 pour les titulaires d'officine) : cela pourrait illustrer des parcours professionnels commençant par le salariat en officine avant une installation comme titulaire. À l'inverse, même si elles restent majoritaires, les femmes sont relativement moins nombreuses parmi les titulaires d'officine qu'au sein de la profession en général : elles ne sont que 55 %, contre 68 % dans l'ensemble de la profession. Ainsi, exercer en tant que titulaire d'officine est l'activité la plus masculine de la profession.

Graphique 16 • Répartition des pharmaciens par type d'activité entre 2012 et 2021



Champ > Pharmaciens inscrits à l'Ordre, actifs de moins de 70 ans, ayant au moins une activité en France métropolitaine ou dans les DROM.
Source > RPPS – exploitation DREES.

Près de 7 000 des pharmaciens inscrits à l'Ordre exercent à l'hôpital ou dans d'autres établissements de santé, en tant que salariés. Les trois quarts sont des femmes, qui y sont donc surreprésentées. Ce type d'activité représente 10 % de la profession. Comme pour les autres activités salariées, les pharmaciens concernés sont plutôt jeunes. Toutefois, pour les pharmaciens exerçant dans le domaine de l'industrie, tous ne sont pas inscrits à l'Ordre, et la couverture de cette population par le répertoire partagé des professionnels de santé est donc partielle.

Le métier de pharmacien biologiste rassemble également près de 10 % des pharmaciens. Les effectifs décroissent progressivement sur la période : ils étaient près de 7 850 en 2012, contre environ 6 850 en 2021. En lien avec cette démographie peu dynamique, c'est une population âgée (49 ans d'âge moyen) et plutôt masculine comparativement aux autres modes d'exercice de la profession (6 femmes sur 10, contre 2 tiers de femme pour l'ensemble de la profession).

Revenus

La nature et le niveau de la rémunération des pharmaciens sont très hétérogènes, en fonction à la fois de leur type et de leur secteur d'activité. Ainsi, les titulaires d'officine perçoivent directement tout ou partie des bénéfices ou des dividendes, tandis que d'autres, les pharmaciens industriels par exemple, perçoivent un salaire du secteur privé et les pharmaciens travaillant dans les pharmacies à usage interne une rémunération encadrée par les grilles de la fonction publique hospitalière.

¹¹ La typologie utilisée pour caractériser l'activité des pharmaciens croise le tableau d'inscription à l'Ordre (A ou EA pour les titulaires d'officine, B, EB, C ou EC pour l'industrie et la distribution de gros, G ou EG pour les biologistes) et des informations sur le secteur d'activité pour identifier les établissements de santé et les officines pour les salariés. La catégorie autres salariés regroupe les autres situations, incluant notamment des activités salariées dans d'autres établissements que des établissements de santé et les remplaçants d'officine.

Les titulaires d'officine, propriétaires de la pharmacie, exercent seuls ou à plusieurs, généralement sous un statut de non-salarié. La nature et le niveau de leur rémunération varient fortement selon la catégorie juridique et le type d'imposition de l'entreprise. En 2014, les revenus annuels moyens des pharmaciens titulaires non-salariés atteignent 121 400 euros pour les entrepreneurs individuels, 116 800 euros pour les gérants de société soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et 59 400 euros pour ceux soumis à l'impôt sur les sociétés (IS) (tableau 6a). Ces écarts importants entre titulaires s'expliquent par des différences de règles comptables, liées au régime fiscal choisi pour la pharmacie. Dans le cadre de l'imposition sur le revenu, la rémunération du titulaire est constituée de l'intégralité du bénéfice de la pharmacie. Elle finance donc l'emprunt éventuellement contracté pour lancer l'activité de l'officine, notamment pour l'achat de la pharmacie (qui peut représenter jusqu'à une année de chiffre d'affaires). En revanche, lorsque l'officine est soumise à l'impôt sur les sociétés, la rémunération du pharmacien et le bénéfice de l'officine sont disjoints. Ce bénéfice peut être mis en réserve, par exemple pour rembourser un éventuel emprunt, ou distribué sous forme de dividendes. Le revenu des pharmaciens titulaires présente la même dispersion que celui de la plupart des professions médicales. Ainsi, en 2014, pour les pharmaciens exerçant en nom propre, le revenu plancher des 25 % des non-salariés dont la rémunération est la plus forte est 2,5 fois plus élevé que le revenu plafond des 25 % dont la rémunération est la plus faible. Ce rapport interquartile est légèrement inférieur pour les pharmaciens exerçant en société soumise à l'IRPP (2,2) ou à l'IS (1,9 pour le revenu déclaré et 2,3 pour le revenu redressé des spécificités comptables).

Tableau 6a • Distribution des revenus annuels des titulaires d'officine selon le régime fiscal en 2014

	Moyenne (euros)	1 ^{er} quartile (1) (euros)	3 ^e quartile (2) (euros)	Rapport interquartile (2) / (1)
Entreprise individuelle	121 400	64 310	160 940	2,5
Société soumise à l'impôt sur le revenu	116 800	68 030	148 270	2,2
Société soumise à l'impôt sur les sociétés	59 400	36 870	70 630	1,9

Note > Les revenus nuls sont exclus du calcul des quartiles.

Lecture > 25 % des titulaires d'une officine dont le cadre juridique est l'entreprise individuelle perçoivent un revenu annuel inférieur à 64 310 euros, 25 % un revenu annuel supérieur à 160 940 euros.

Champ > France entière, pharmacies et pharmaciens titulaires actifs toute l'année.

Source > Base « non-salariés », Ésane, Insee.

Le salaire net mensuel moyen en équivalent temps plein des pharmaciens salariés s'élève à 3 291 euros. La dispersion est toutefois grande selon le secteur d'activité : les salariés d'officine gagnent ainsi en moyenne 2 968 euros nets par mois, tandis que leurs confrères travaillant dans d'autres secteurs (l'industrie notamment) perçoivent mensuellement 4 374 euros nets. Ces derniers ont de plus bénéficié d'une croissance plus importante de leur rémunération, qui a crû de 1,8 % en euros constants contre 0,8 % pour les salariés d'officine.

Tableau 6b • Salaires mensuels nets moyens des pharmaciens en 2018 par secteur d'activité

	Salaire net moyen en EQTP (euros)	Évolution 2017-2018 (% en euros constants)
Pharmaciens salariés d'officine	2 968	0,8
Autres pharmaciens salariés	4 374	1,8
Ensemble	3 291	0,5

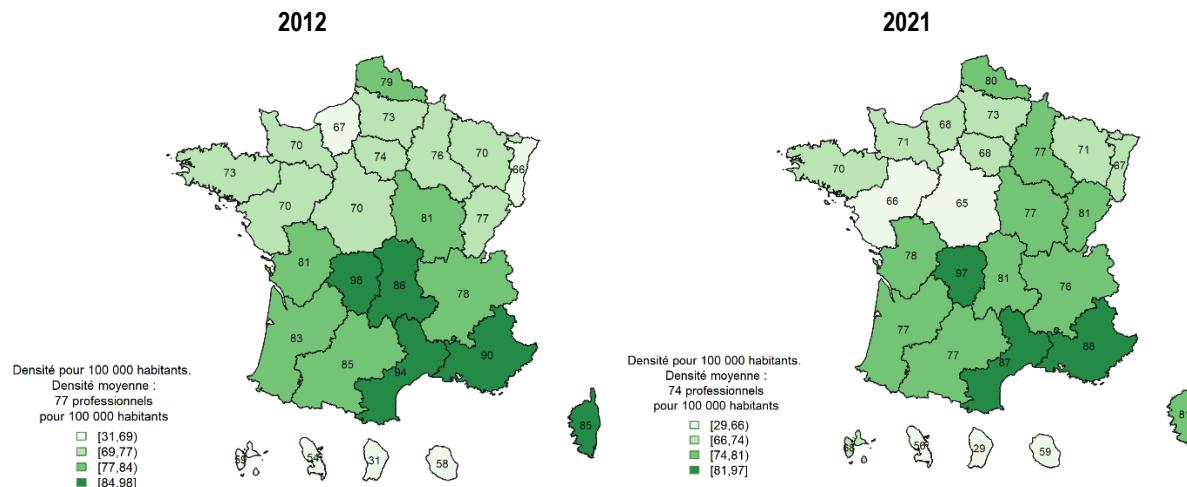
Note > Les pharmaciens sont repérés à l'aide de leur code PCS « 344D – Pharmaciens salariés » et les officines à l'aide de leur code NAF « 47.73Z - Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé ». EQTP : équivalent temps plein.

Champ > Salarisés du secteur privé, France entière hors Mayotte.

Source > DADS-DSN 2017, DSN 2018, Insee ; calculs DREES.

Répartition territoriale

Carte 5 • Densités régionales de pharmaciens en officine (anciennes régions) en 2012 et 2021



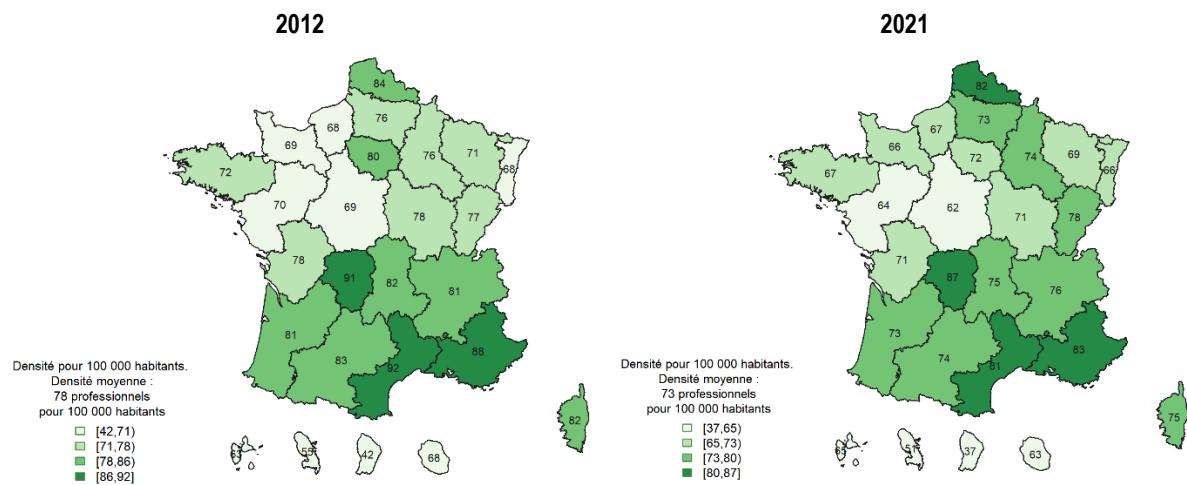
Note > Les bornes des classes de densité ont été définies à partir de la densité moyenne, augmentée ou diminuée de 10 %

Champ > Pharmaciens actifs en officine de moins de 70 ans, ayant au moins une activité en France métropolitaine ou dans les DROM.

Source > RPPS, INSEE, traitement DREES.

La densité moyenne de pharmaciens en officine diminue entre 2012 et 2021, passant de 77 à 74 pharmaciens en officine pour 100 000 habitants. Malgré la réglementation, qui implique un maillage territorial fin (les ouvertures de pharmacie étant soumises au respect d'un quota de population), des disparités de dotation s'observent entre les régions. La région la plus dotée est le Limousin avec 97 pharmaciens pour 100 000 habitants ; viennent ensuite les régions du Sud-Est : Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les pharmaciens sont globalement plus présents dans le Sud de la France. Les régions Centre et Pays-de-la-Loire sont particulièrement peu dotées. La densité dans les DOM est également faible (51 pharmaciens en officine pour 100 000 habitants contre 75 en métropole).

Carte 6 • Densités régionales standardisées de pharmaciens en officine (anciennes régions) en 2012 et 2021



Note > Les densités standardisées permettent de tenir compte des besoins de soins différenciés selon l'âge. Elles sont calculées en utilisant une population au sein de laquelle chaque tranche d'âge est pondérée par sa consommation en soins de médecine, telle qu'observée dans les données de l'assurance maladie en 2018. Les bornes des classes de densité ont été définies à partir de la densité moyenne, augmentée ou diminuée de 10 %.

Champ > Pharmaciens actifs en officine de moins de 70 ans, ayant au moins une activité en France métropolitaine ou dans les DROM.

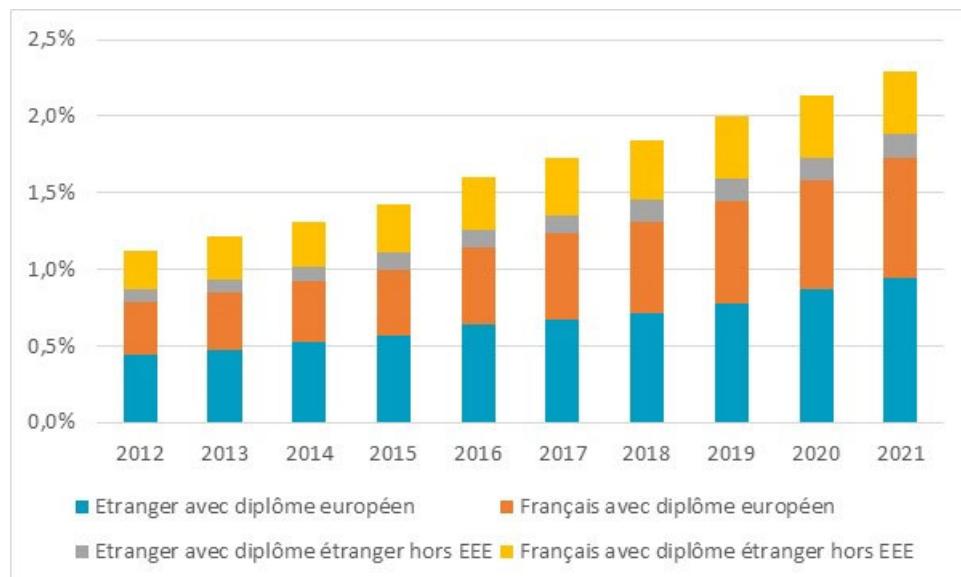
Source > RPPS, INSEE, CNAM, traitement DREES.

En tenant compte de l'âge de la population des différentes régions et de leurs besoins de soins, on observe des inégalités de répartition similaires : la plus forte dotation de certaines régions n'est donc pas liée à la présence d'une population plus âgée, globalement plus consommatrice de soins médicaux (pris ici comme approche des besoins en officine). Les écarts sont toutefois limités puisque 19 des 24 régions métropolitaines ont une densité standardisée (encadré 1) proche de la densité nationale de plus ou moins 10 %. Les régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Limousin restent les plus dotées, avec plus de 80 pharmaciens d'officines pour 100 000 habitants. À l'inverse, les régions Centre et Pays-de-la-Loire pâtissent d'une offre faible, de moins de 65 pharmaciens d'officine pour 100 000 habitants. L'offre pharmaceutique reste également très faible Outre-mer.

Formation

La part de pharmaciens en exercice détenant un diplôme étranger est faible, même si elle croît depuis 2012 : elle atteint plus de 2,3 % en 2021 (contre 1,1 % en 2012), les trois quarts d'entre eux détenant un diplôme européen (graphique 17). Cette proportion reste relativement faible quand on la compare à celle observée pour d'autres professions de santé.

Graphique 17 • Part des professionnels en exercice diplômés à l'étranger, selon leur nationalité et la nationalité de leur diplôme



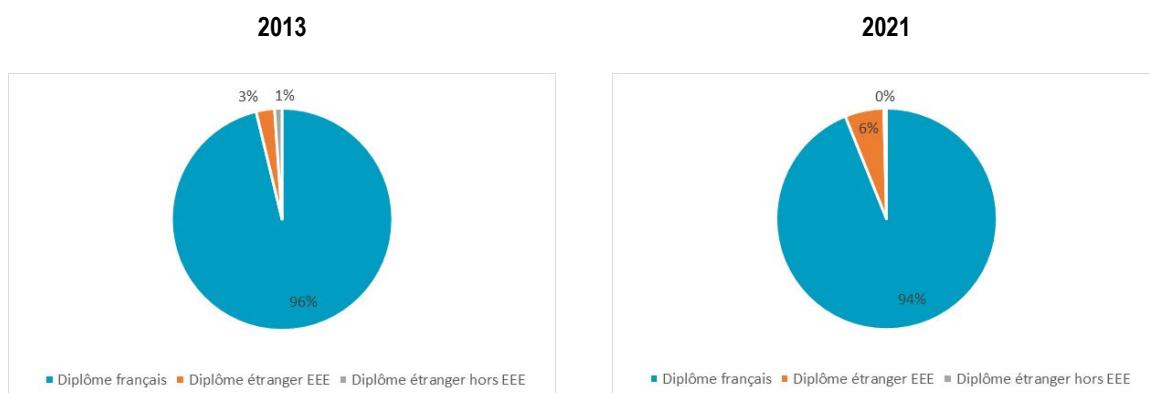
Note > La nationalité du diplôme (français, étranger, européen ou non) est déterminée à partir du lieu d'obtention de ce diplôme. Le diplôme est comptabilisé comme européen s'il a été délivré par un pays membre de l'espace économique européen (EEE) tel que défini au 1^{er} janvier 2020, quelle que soit l'année où il a été obtenu.

Champ > Pharmaciens, inscrits à l'Ordre, actifs de moins de 70 ans, ayant au moins une activité en France métropolitaine ou dans les DROM.

Source > RPPS – exploitation DREES.

Toutefois, le taux de diplômés à l'étranger parmi les nouveaux inscrits augmente sensiblement entre 2013 et 2021 : alors qu'ils représentaient 4 % des nouveaux inscrits en 2013, c'est désormais 6 % du flux de nouveaux pharmaciens (graphique 18). Néanmoins, au vu des faibles effectifs considérés (un peu plus d'une centaine sur un total de 2 000) et des fortes variations sur l'ensemble de la période, il n'est pas possible de déduire une dynamique générale de cette tendance. La moitié des pharmaciens exerçant avec un diplôme obtenu hors de France a la nationalité française, celle-ci pouvant avoir été acquise avant ou après l'obtention du diplôme : il ne s'agit donc pas nécessairement de retours de Français partis étudier à l'étranger pour contourner la sélectivité des études en France.

Graphique 18 • Répartition des pharmaciens inscrits à l'Ordre au cours de l'année précédente en 2013 et 2021 selon le lieu d'obtention de leur diplôme



Note > En 2012, année de mise en place du RPPS, l'année d'inscription à l'Ordre n'était pas encore renseignée pour les pharmaciens. Il n'est donc pas possible d'isoler les pharmaciens inscrits dans l'année en 2012, contrairement aux autres professions. Aussi, l'étude du lieu d'obtention du diplôme des nouveaux inscrits 2021 est ici comparée à 2013. La nationalité du diplôme (français, étranger, européen ou non) est déterminée à partir du lieu d'obtention de ce diplôme. Le diplôme est comptabilisé comme européen s'il a été délivré par un pays membre de l'espace économique européen (EEE) tel que défini au 1^{er} janvier 2020, quelle que soit l'année où il a été obtenu.

Champ > Pharmaciens inscrits à l'Ordre, actifs de moins de 70 ans, ayant au moins une activité en France métropolitaine ou dans les DROM.

Source > RPPS – exploitation DREES.